



Mauna Kea Technologies

Société anonyme au capital de 1.329.261,20 euros
Siège social : 9 rue d'Enghien
75010 Paris
431 268 028 R.C.S. Paris

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 17 septembre 2021 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017, les informations contenues dans le document d'enregistrement universel 2020 de la Société (le « **Document d'Enregistrement Universel 2020** »), déposé auprès de l'AMF le 17 juin 2021 sous le numéro D.21-0566 sont incorporées par référence dans le présent amendement au document d'enregistrement universel 2020 (l'« **Amendement** »).

Des exemplaires du présent Amendement sont disponibles sans frais auprès de la Société au 9 rue d'Enghien, 75010 Paris ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (<https://www.maunakeatech.com/fr/>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

REMARQUES GENERALES

Le présent Amendement a pour objet de mettre à jour le Document d'Enregistrement, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes, d'un montant brut, prime d'émission incluse, d'environ 12.499.899,5 euros par émission de 11.363.545 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 euro (les « **Actions Nouvelles** ») auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions de la Société (les « **BSA** », ensemble avec les Actions Nouvelles, les « **ABSA** ») au prix de souscription de 1,10 euro chacune, les 2.272.709 ABSA comprenant chacune 5 Actions Nouvelles et 2 BSA, et ayant chacune un prix de souscription de 5,50 euros (l'« **Emission** »), à l'occasion de l'admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** »):

- de 11.363.545 Actions Nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 euro ; et
- d'un maximum de 4.545.418 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 euro, en cas d'exercice de la totalité des BSA, au prix unitaire de 1,10 euro.

TABLE DES MATIERES

1.	Présentation générale de la Société	3
1.1	Evolution de l'activité du Groupe	3
1.2	Facteurs de risques	7
2.	Gouvernement d'entreprise et informations juridiques	10
2.1	Composition des organes de gouvernance	10
2.2	Informations relatives au capital social.....	11
2.3	Autres informations concernant l'émetteur.....	14
3.	Corrections apportées au Document d'Enregistrement Universel 2020	15
4.	Attestation du responsable.....	17
5.	Table de concordance	18

CHAPITRE 1

1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

1.1 Evolution de l'activité du Groupe

1.1.1 Communiqué de presse en date du 22 juin 2021 : annonce d'une nouvelle publication dans Nature Scientific Reports démontrant la précision du Cellvizio® pour le diagnostic des allergies alimentaires.

Le 22 juin 2021, la Société a annoncé une publication dans le journal *Nature Scientific Reports* intitulée "Cross-sectional imaging of intestinal barrier dysfunction by confocal laser endomicroscopy can identify patients with food allergy in vivo with high sensitivity" (2021, <https://www.nature.com/articles/s41598-021-92262-4>). Cet article apporte de nouvelles preuves que Cellvizio®, grâce à sa capacité unique à réaliser une imagerie fonctionnelle en temps réel *in vivo* et au niveau cellulaire, peut diagnostiquer avec précision les patients souffrant d'allergies alimentaires.

Le diagnostic de l'allergie alimentaire est difficile et repose sur des tests d'allergie couramment utilisés, tels que les tests cutanés ou les tests de radioallergosorption sérique, qui présentent une sensibilité et une spécificité limitées. Par conséquent, le test de provocation alimentaire par voie orale avec des doses croissantes d'un antigène potentiel sur une période de temps définie reste la référence pour le diagnostic d'allergie alimentaire. Cependant, comme le test de provocation alimentaire par voie orale nécessite des ressources importantes et une coopération étroite entre le patient, le médecin et le nutritionniste, il est rarement utilisé en dehors des centres spécialisés.

Cette étude apporte de nouvelles preuves cliniques que l'imagerie avec Cellvizio (pCLE) de la barrière intestinale lors d'une coloscopie de routine peut détecter avec précision, *in vivo* et en temps réel, les patients souffrant d'une allergie alimentaire.

1.1.2 Communiqué de presse en date du 28 juin 2021 : annonce des résultats positifs sur l'utilisation de l'endomicroscopie par aiguille comme outil de détection en temps réel du cancer du poumon

Le 28 juin 2021, la Société a annoncé la publication dans *Thorax*, une revue prestigieuse, d'une étude prospective sur la nCLE comme outil de détection en temps réel du cancer du poumon. L'article intitulé "Bronchoscopic needle based confocal laser endomicroscopy (nCLE) as a real-time detection tool for peripheral lung cancer" (DOI : [10.1136/thoraxjnl-2021-216885](https://doi.org/10.1136/thoraxjnl-2021-216885)) apporte des preuves supplémentaires que l'imagerie endomicroscopique avec Cellvizio des lésions périphériques suspectées d'être cancéreuses est faisable, sûre, et permet la détection en temps réel de la malignité à l'extrémité de l'aiguille avec une très grande précision.

Les nouvelles recommandations de l'USPSTF (U.S. Preventive Services Task Force), publiées en mars dernier, doublent pratiquement le nombre de personnes éligibles pour le dépistage du cancer du poumon aux États-Unis et devrait augmenter de 27 % le nombre de cas de cancer du poumon détectés à un stade précoce par le dépistage¹. Malgré le développement de nouvelles technologies, le rendement et la précision du diagnostic par biopsie transbronchique restent faibles (entre 30 et 65 %) et il est impossible de confirmer avec un niveau de certitude élevé que l'aiguille de biopsie prélève un échantillon dans la lésion ciblée². Il devient de plus en plus évident que l'imagerie nCLE a le potentiel d'augmenter de manière significative le rendement et la précision du diagnostic des biopsies transbronchiques³, conformément à l'objectif de la société de fournir des techniques d'imagerie avancées et d'améliorer la prise en charge des patients.

1.1.3 Communiqué de presse en date du 6 juillet 2021 : annonce de la fin du recrutement de la première étude clinique chez l'homme combinant la bronchoscopie robotisée et l'endomicroscopie laser confocale par aiguille

Le 6 juillet 2021, la Société a annoncé que, dans le cadre de sa collaboration avec la Lung Cancer Initiative de Johnson & Johnson, le Dr. Christopher Manley, Directeur du département de pneumologie interventionnelle et professeur adjoint en médecine au Fox Chase Cancer Center (FCCC) à Philadelphie, et le Dr. Jouke T. Annema, Professeur d'endoscopie pulmonaire au Centre Médical de l'Université d'Amsterdam, ont terminé le recrutement de l'étude clinique observationnelle combinant lanCLE et la navigation bronchoscopique robotisée, en utilisant à

la fois Cellvizio® et la plateforme Monarch™ d'Auris Health, Inc. une des sociétés de dispositifs médicaux de Johnson & Johnson, pour le diagnostic des nodules pulmonaires périphériques. Cette étude est cofinancée par la Lung Cancer Initiative de Johnson & Johnson et Mauna Kea Technologies (Clinicaltrials.gov : [NCT04441749](https://clinicaltrials.gov/ct2/show/study/NCT04441749)).

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer la faisabilité et la sécurité de l'utilisation de la minisonde confocale AQ-Flex™ 19™ (nCLE) pour obtenir des images en temps réel, *in vivo* et intralésionnelles dans les lésions pulmonaires périphériques suspectées de cancer pendant la navigation bronchoscopique robotisée. Les objectifs secondaires sont d'évaluer la capacité de la nCLE à confirmer la position de la pointe de l'aiguille transbronchique dans la lésion pulmonaire et la valeur ajoutée de la nCLE dans le repositionnement de l'aiguille.

1.1.4 Communiqué de presse en date du 22 juillet 2021 : annonce du chiffre d'affaires pour le 2ème trimestre et le premier semestre 2021

Le 22 juillet 2021, la Société a annoncé son chiffre d'affaires pour le deuxième trimestre et le premier semestre 2021 clos le 30 juin 2021.

Résumé des ventes du deuxième trimestre 2021 :

- Le chiffre d'affaires total du deuxième trimestre 2021 a augmenté de 1,1 million d'euros, soit 177% d'une année sur l'autre, pour atteindre 1,7 million d'euros.
 - Les ventes de consommables ont augmenté de 0,5 million d'euros, soit 149 % d'une année sur l'autre, pour atteindre 0,9 million d'euros.
 - Les ventes de systèmes ont augmenté de 0,6 million d'euros pour atteindre 0,6 million d'euros.
 - Les ventes de services ont diminué de 26 000 €, soit 10% d'une année sur l'autre, pour atteindre 0,25 million d'euros.

Résumé des ventes du premier semestre 2021 :

- Les ventes totales pour le premier semestre 2021 ont augmenté de 1,2 million d'euros, soit 58% d'une année sur l'autre, pour atteindre 3,3 millions d'euros.
 - Les ventes de consommables ont augmenté de 0,6 million d'euros, soit 62% d'une année sur l'autre, pour atteindre 1,6 million d'euros.
 - Les ventes de systèmes ont augmenté de 0,6 million d'euros, soit 109% d'une année sur l'autre, pour atteindre 1,2 million d'euros.
 - Les ventes de services ont été de 0,6 million d'euros, inchangées d'une année sur l'autre.

Perspectives de chiffre d'affaires pour 2021 :

En supposant que la reprise mondiale des biens d'équipement se poursuive, la société maintient sa perspective d'une augmentation des ventes de l'ordre de 25 à 30% en glissement annuel pour les douze mois se terminant le 31 décembre 2021.

Commentaire de la Direction :

« Les ventes du deuxième trimestre reflètent la bonne exécution de notre stratégie et la poursuite de l'amélioration globale de l'environnement opérationnel dans le monde, conformément à ce que nous avons exposés plus tôt dans l'année", a déclaré Robert L. Gershon, -Directeur général de Mauna Kea Technologies. « Les signes de reprise de l'activité des biens d'équipements dans le monde au cours du second trimestre sont encourageants et se concrétisent par une augmentation des ventes de systèmes de 14% par rapport au premier trimestre sur nos principales géographies. Les ventes de consommables ont également continué de progresser au deuxième trimestre, avec une augmentation de 21% par rapport au trimestre précédent, principalement liée aux volumes de procédures de nos clients américains. Les procédures du deuxième trimestre aux États-Unis ont montré une amélioration continue pour chaque mois de la période et ont atteint un record historique pour la société pour le trimestre.

Les signes de reprise de la demande de consommables aux Etats-Unis sur le dernier semestre sont encourageants et reflètent à la fois un regain de l'activité des consommables et la pertinence de notre nouvelle stratégie ciblée aux États-Unis sur les clients à fort volumes en gastroentérologie supérieure.

Nous poursuivons nos efforts pour pénétrer ce segment ciblé et nous constatons une utilisation plus élevée par système chez ces clients. En dehors des Etats-Unis, nous constatons une reprise mesurée sur nos principaux marchés mondiaux, bien qu'ils continuent d'être en retard sur la reprise que nous constatons aux Etats-Unis ».

M. Gershon poursuit : "Nous restons confiants dans nos prévisions de croissance de chiffre d'affaires de l'ordre de 25 à 30% d'une année sur l'autre en 2021, grâce à la bonne exécution de notre stratégie commerciale, à l'amélioration continue de l'environnement mondial des biens d'équipement au cours du second semestre de l'année et à l'amélioration de la demande de consommables à mesure que la reprise mondiale se dessine et que les clients du monde entier retrouvent progressivement une activité normale ».

Ventes du deuxième trimestre et du premier semestre 2021 par catégorie :

<i>(en € millions) – IFRS</i>	T2 2021	T2 2020	Var €.	Var %.	S1 2021	S1 2020	Var €.	Var %.
Systèmes	0.6	0.0	0.6	n/m	1.2	0.6	0.6	109%
Consommables	0.9	0.3	0.5	149%	1.6	1.0	0.6	62%
Services	0.2	0.3	(0.1)	(10%)	0.6	0.6	(0.0)	(0%)
Total ventes	€ 1.7	€ 0.6	€ 1.1	177%	€ 3.3	€ 2.1	€ 1.2	58%

* Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des éléments.

Le chiffre d'affaires total du deuxième trimestre 2021 s'est élevé à 1,7 million d'euros, soit une hausse de 177% par rapport à l'année précédente. Les résultats du chiffre d'affaires du deuxième trimestre sont dus à une augmentation de 0,6 million € des ventes de systèmes et à une augmentation de 149% des ventes de consommables, partiellement compensées par une diminution de 10% des ventes de services, par rapport à la période de l'année précédente.

Le chiffre d'affaires total du premier semestre 2021 s'est élevé à 3,3 millions €, soit une hausse de 58% d'une année sur l'autre. Les résultats des ventes du premier semestre 2021 ont été stimulés par une augmentation de 109% des ventes de systèmes et une augmentation de 62% des ventes de consommables, par rapport à la période de l'année précédente.

Ventes du deuxième trimestre et du premier semestre 2021 par zone géographique :

<i>(en € millions) – IFRS</i>	T2 2021	T2 2020	Var €.	Var %.	S1 2021	S1 2020	Var €.	Var %.
Etats-Unis	1.0	0.5	0.5	106 %	1.7	1.3	0.3	25%
Asie-Pacifique	0.4	0.0	0.4	831%	0.9	0.5	0.4	71%
EMEA & ROW	0.3	0.1	0.2	217%	0.8	0.3	0.5	198%
Total ventes	€ 1.7	€ 0.6	€ 1.1	177%	€ 3.3	€ 2.1	€ 1.2	58%

* Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des éléments.

La variation du chiffre d'affaires total pour le deuxième trimestre 2021, par zone géographique, est principalement due à une augmentation de 106% des ventes aux États-Unis, à une augmentation de 831% des ventes aux clients de la région Asie-Pacifique et, dans une moindre mesure, à une augmentation de 217% des ventes aux clients des régions EMEA et ROW, par rapport à la même période de l'année précédente.

La variation du chiffre d'affaires total pour le premier semestre 2021, par zone géographique, est due à une augmentation de 198% des ventes aux clients des régions EMEA et ROW, à une augmentation de 71% des ventes aux clients de la région Asie-Pacifique et à une augmentation de 25% des ventes aux clients des États-Unis, par rapport à la période de l'année précédente.

Ventes du deuxième trimestre et du premier semestre 2021 en unité :

Unités (#)	T2	T2	VAR %.	S1	S1	VAR %.
	2021	2020		2021	2020	
Nouveaux systèmes vendus	6	0	n/m	12	6	100%
Nouveaux systèmes placés	3	2	50%	10	4	150%
Total Systèmes	9	2	350%	22	10	120%
Livraisons de consommables	148	45	229%	294	150	96%

Le nombre total de systèmes Cellvizio a augmenté de 350% d'une année sur l'autre pour atteindre 9 au deuxième trimestre 2021, contre 2 livraisons totales au cours de la période de l'année précédente. Le total des systèmes du deuxième trimestre 2021 comprend 1 nouveau système vendu aux États-Unis et 3 nouveaux placements de systèmes auprès de clients américains. Les livraisons de sondes consommables ont augmenté de 229% par rapport à l'année précédente au deuxième trimestre 2021.

Prochaine publication de chiffre d'affaires :

Résultats financiers du premier semestre 2021 - 23 septembre 2021 après la clôture du marché.

1.1.5 Communiqué de presse en date du 24 août 2021 : annonce de l'obtention de l'autorisation 510(k) de la FDA pour la commercialisation de sa nouvelle plateforme Cellvizio combinée à un marqueur fluorescent

Le 24 août 2021, la Société a annoncé avoir reçu une nouvelle autorisation 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis pour la mise sur le marché de sa plateforme Cellvizio® de nouvelle génération et toutes les minisondes confocales, combinées avec un marqueur fluorescent, la fluorescéine, pour une indication supplémentaire permettant la visualisation du flux sanguin. Il s'agit de la 19ème autorisation 510(k) reçue de la part de la FDA pour la plateforme Cellvizio® (K212322).

La plateforme Cellvizio® de nouvelle génération a déjà été autorisée par la FDA 510(k) pour la visualisation de la microstructure interne des tissus, et permet également (mais pas uniquement), l'identification des cellules et des vaisseaux et leur organisation ou architecture (K193416). S'appuyant sur le succès des versions précédentes, la nouvelle plateforme de visualisation Cellvizio offre aux médecins une technologie de pointe pour améliorer la vie des patients. La plateforme intègre plusieurs nouvelles fonctionnalités : un workflow optimisé pour les environnements dédiés aux endoscopies, bronchoscopies ou chirurgies via la connectivité intégrée, une architecture numérique qui permettra l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour l'interprétation assistée des images et un encombrement réduit offrant une meilleure ergonomie et une très grande maniabilité dans les salles d'opérations. Le Cellvizio® est une plateforme d'imagerie cellulaire *in vivo* en temps réel utilisé en gastro-entérologie, en pneumologie et en urologie au cours de procédures endoscopiques, laparoscopiques (manuelles et assistées par robot).

1.1.6 Signature par la Société d'un contrat de collaboration avec la Lung Cancer Initiative de Johnson & Johnson

La Société a conclu le 15 septembre 2021 un nouveau contrat de collaboration et de recherche avec la Lung Cancer Initiative ("LCI") de Johnson & Johnson (l'entité juridique de la Lung Cancer Initiative au sein de Johnson & Johnson est Johnson & Johnson Enterprise Innovation Inc.) pour faire avancer la validation de Cellvizio comme outil de guidage de biopsie en temps réel pendant la navigation bronchoscopique robotisée, afin de réduire potentiellement le taux d'échec substantiel des biopsies transbronchiques des cancers pulmonaires périphériques.

Selon les termes du contrat, Mauna Kea Technologies participera à une étude de faisabilité clinique prospective, multicentrique, ouverte portant sur un groupe unique (l'"Étude") dirigée par LCI. L'étude comblera la nCLE et la navigation bronchoscopique robotisée, en utilisant à la fois Cellvizio® et la plateforme Monarch® d'Auris Health, Inc. une des sociétés de dispositifs médicaux de Johnson & Johnson, pour évaluer la capacité de la nCLE à confirmer avec précision la position de l'aiguille pour le diagnostic des nodules pulmonaires périphériques. LCI sera le promoteur de cette Étude et la financera. En contrepartie des ressources et du soutien de la Société à l'Étude,

conformément aux termes de l'accord, LCI fournira un financement total à la Société de 978 375 euros, dont une partie dépend de la réussite de certaines activités de l'Étude en vertu du contrat.

En outre, conformément au contrat, la Société a accordé un droit de premier refus ("**ROFR**") à LCI (par l'intermédiaire de JJEI) concernant toute transaction relative à la variante nCLE de Mauna Kea Technologies (i) pour une utilisation dans des procédures robotiques endoluminales pour toute application pulmonaire, (ii) pour les applications de machine learning, d'intelligence artificielle et de modèles d'apprentissage pour le diagnostic, la stratification des risques et les traitements associés aux maladies pulmonaires et (iii) pour une utilisation dans des procédures endoluminales ou transthoraciques permettant d'administrer des traitements directement dans la tumeur. Le ROFR est valable pendant la durée de l'Étude et jusqu'à 4 mois après l'achèvement de celle-ci.

1.1.7 Prochaine publication des résultats semestriels de la Société arrêtés au 30 juin 2021

La Société procédera à la publication de ses résultats semestriels arrêtés au 30 juin 2021 le 23 septembre 2021. Cette publication n'extériorisera aucune information privilégiée, tant d'un point de vue opérationnel que financier, qui n'aura pas déjà fait l'objet d'une communication au marché.

A cet égard, la Société précise qu'outre les informations relatives à son chiffre d'affaires au 30 juin 2021 (communication du 22 juillet 2021), le prospectus établi dans le cadre de l'Emission réservée à des catégories d'investisseurs fournit (en section 3 de la Note d'Opération) des informations financières actualisées au 30 juin 2021, concernant notamment les capitaux propres (hors résultat) et l'endettement financier net, ainsi que le financement à court terme et l'horizon de financement de la Société.

1.2 Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Amendement, y compris le risque de liquidité tel que modifié ci-dessous, ainsi que dans le chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2020, sous le numéro D.21-0566, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. (https://www.maunakeatech.com/uploads/media/media_pdf/0001/03/MKT%20-%20URD%202020%20DEF.pdf).

1.2.1 Risque de liquidité

Le Groupe estime que l'atteinte d'un équilibre de ses comptes d'exploitation annuels nécessitera plusieurs années. Dès lors, il considère qu'il lui faudra obtenir de nouveaux financements, en fonds propres et/ou en dette, de manière à financer son activité d'ici là.

La consommation de trésorerie liée à l'exploitation sur l'ensemble de l'exercice 2020 s'est élevée à -8,0 millions d'euros et les flux de trésorerie liées aux activités de financement ont généré +7,7 millions d'euros.

A la date de dépôt du présent Amendement, avant prise en compte du produit de l'Emission, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses besoins de trésorerie, en ce compris tout remboursement au titre de toute dette financière, pour les douze mois prochains. Les besoins sont estimés à 11,0 millions d'euros sur cette période, au-delà du montant des 4 millions d'euros minimum disponibles requis par le contrat BEI, soit un montant global de 15 millions d'euros et hors remboursement anticipé de l'emprunt BEI.

La trésorerie disponible du Groupe au 30 juin 2021 (qui s'élève à 3,4 millions d'euros) (hors le produit net de l'émission des Actions Nouvelles) permettra à la Société de poursuivre ses activités jusqu'au terme du troisième trimestre 2021.

Compte tenu du niveau de trésorerie au 30 juin 2021 d'un montant de 3,4 millions d'euros, la Société ne respecte pas l'engagement contractuel prévu aux termes de la documentation signée avec la BEI aux termes duquel la Société doit disposer à tout moment d'une trésorerie disponible d'au moins 4 millions d'euros. A la date de dépôt du présent Amendement, la Société estime que le risque de mise en œuvre par la BEI d'une demande de remboursement anticipé du prêt de 18 millions d'euros (en principal) n'existe pas dans la mesure où l'Emission permettra à la Société de disposer d'un niveau de trésorerie conforme aux engagements contractuels pris envers la BEI.

Compte tenu des plans actuels de développement de la Société, et (1) du montant supplémentaire de trésorerie résultant de l'Emission (11,5 millions d'euros net après déduction d'honoraires et frais sur la base de 12,5 millions d'euros brut), pour laquelle la Société a recueilli des engagements de souscription de la part des investisseurs à hauteur de la totalité du montant de ladite Emission, (2) du financement reçu dans le cadre du contrat de collaboration signé avec la Lung Cancer Initiative (LCI) de Johnson & Johnson pour un montant de 978 mille euros et (3) de l'utilisation pour un montant de 2 millions d'euros d'une partie encore disponible de la ligne de financement en fonds propres conclue avec Kepler Cheuvreux le 22 avril 2021, la Société sera en mesure, sous réserve du règlement-livraison au titre de l'Emission, de financer la poursuite de ses activités sur la base de la stratégie actuelle jusqu'à la fin du troisième trimestre 2022. A cette date, la Société disposera d'une trésorerie au moins égale à 4 millions d'euros, conforme aux engagements contractuels pris envers la BEI.

A ce jour les tirages réalisés par la Société sur la ligne de financement conclue avec Kepler Cheuvreux s'élèvent à 2,4 millions d'euros. Le solde de la ligne, non utilisé dans le plan de financement ci-dessus, qui s'élève à 1,8 millions de titres permettrait à la société, sous réserve de l'évolution du cours de bourse et sur la base d'un cours à 1,10 euro l'action, de réaliser des tirages supplémentaires pour un montant estimé de 2 millions d'euros.

Il est précisé que les levées de fonds potentielles liées à l'exercice des BSA (qui n'est pas à la main de la Société) ne sont pas prises en compte dans cette analyse.

Compte tenu de l'horizon de financement jusqu'à la fin du troisième trimestre 2022 et compte tenu du fait que le plan stratégique de la Société peut évoluer au regard de nombreux facteurs qui sont à ce jour inconnus, la Société devra rechercher des financements additionnels plus rapidement que ce qui était prévu, notamment au travers d'émissions de titres de capital ou de titres de créances, de financement public, d'accords de commercialisation et de distribution et autres collaborations, alliances stratégiques et accords de licence ou bien une combinaison de ces différents moyens de financement.. Toutefois, la Société ne peut pas garantir qu'elle parviendra à obtenir les financements nécessaires. Si elle ne parvenait pas à obtenir ces financements, la Société pourrait redimensionner ses plans opérationnels, notamment en retardant ou en limitant l'étendue de son développement.

Le niveau des besoins de financement du Groupe et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle du Groupe et pourraient évoluer tels que :

- des coûts de développement commercial et marketing plus importants que prévus et des progrès plus lents que ceux escomptés dans l'adoption de la technologie par les professionnels de santé ;
- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et de développement et d'études cliniques ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques et des marchés et pour assurer la fabrication et la commercialisation de ses produits ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux escomptés pour l'obtention des autorisations réglementaires, y compris le temps de préparation des dossiers de demandes auprès des autorités compétentes ; et
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe entre autres en raison de la forte volatilité boursière du secteur des sociétés de technologie médicale. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- réduire ses dépenses de ventes et marketing ou arrêter la commercialisation dans des zones géographiques non rentables ;
- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche ;

- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ;
- accorder des licences sur ses technologies à des partenaires ou des tiers ; et
- ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins favorables que ceux qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée.

Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société. A ce titre, la Société a conclu un contrat de financement à hauteur de 22,5 millions d'euros en juin 2019, tel qu'amendé en juin 2020, auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) remboursable *in fine* au terme d'un délai de 5 ans et composé de 3 tranches, dont deux tranches ont été tirés en juillet 2019 (11,5 millions d'euros) et juillet 2020 (6 millions d'euros). Au titre de ce contrat, la BEI a un droit de remboursement anticipé du principal et des intérêts dans des conditions usuelles en pareille matière. Les garanties prises par la BEI, portant sur les créances clients et stocks de la Société, ainsi que le nantissement sur les droits de propriété intellectuelle détenus par la Société au profit de la BEI, sont mentionnés au sein de la Note 22 des « Notes aux Etats Financiers » du Rapport Financier Annuel figurant au sein du Document d'Enregistrement Universel 2020 ainsi que dans le chapitre 20 du Document d'Enregistrement Universel 2020. A la date de dépôt du présent Amendement, la Société estime que le risque de mise en œuvre de ces clauses par la BEI est faible. L'Emission permettra à la Société de disposer d'un niveau de trésorerie conforme aux engagements contractuels de la Société envers la BEI.

CHAPITRE 2

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET INFORMATIONS JURIDIQUES

2.1 Composition des organes de gouvernance

2.1.1 Conseil d'Administration

Aucune évolution de la gouvernance n'est prévue en conséquence de l'Emission.

Par conséquent, à la date du présent Amendement, le Conseil d'Administration est composé de sept administrateurs. Aucun censeur n'a été désigné à ce jour.

Nom ou dénomination sociale	Fonction	Date de nomination	Date de fin de mandat	Comité
Alexandre Loiseau	Président du conseil d'administration	Nomination en qualité d'administrateur par l'AGO du 3 mai 2017 Nommé président du conseil d'administration le 10/10/2018 avec effet à compter du 22 octobre 2018	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre et président du comité stratégique – Membre du comité des rémunérations
Chris McFadden	Administrateur indépendant	AGO du 03/05/2017	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre et président du comité des rémunérations
Joseph Devivo	Administrateur indépendant	AGO du 03/05/2017	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre du Comité d'audit et du Comité stratégique
Molly O'Neil	Administrateur indépendant	AGO du 30/05/2018	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre et président du Comité d'audit
Robert Gershon	Administrateur	Coopté par le conseil d'administration du 10/10/2018 avec effet à compter du 22 octobre 2018 – Ratifié par l'AGO du 19/12/2018	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Néant
Claire Biot	Administrateur indépendant	AGO du 02/07/20	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Néant
Jacquelin Ten Dam	Administrateur indépendant	Cooptée par le conseil d'administration du 02/12/2020 – Ratifié par l'AGO du 03/06/2021	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Néant

2.1.2 Direction Générale

A la date du présent Amendement, la Direction Générale de la Société est constituée de la manière suivante :

- Monsieur Robert Gershon, 54 ans, de nationalité américaine, administrateur et Directeur Général ;
- Monsieur Christophe Lamboeuf, 61 ans, de nationalité française, Directeur Général délégué et Directeur Financier.

2.2 Informations relatives au capital social

2.2.1 Montant du capital social

A la date du présent Amendement, le capital social de la Société s'élève à 1.329.261,20 euros, divisé en 33.231.530 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,04 euro.

Le conseil d'administration de la Société, agissant sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 3 juin 2021 (l'« **Assemblée** »), a décidé, lors de sa séance du 15 septembre 2021,

- décidé, faisant usage de la vingtième résolution de l'Assemblée, de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à des catégories d'investisseurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, au titre de l'Emission, d'un montant nominal de 236.360 euros par l'émission de 1.181.800 ABSA comprenant 5.909.000 Actions Nouvelles auxquelles sont rattachées 2.363.600 BSA au profit de Armistice Capital Master Fund Ltd., à souscrire en numéraire au prix de 1,10 euro par Action Nouvelle (soit 0,04 euro de valeur nominale et 1,06 euro de prime d'émission) et à libérer intégralement au moment de la souscription, soit une augmentation de capital d'un montant de 6.499.900 euros, comprenant une prime d'émission d'un montant de 6.263.540 euros ;
- décidé, faisant usage de la vingtième résolution de l'Assemblée, de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à des catégories d'investisseurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, au titre de l'Emission, d'un montant nominal de 218.181,80 euros par l'émission de 1.090.909 ABSA comprenant 5.454.545 Actions Nouvelles et 2.181.818 BSA au profit de Johnson & Johnson Innovation – JJDC, Inc. (JJDC), à souscrire en numéraire au prix de 1,10 euro par Actions Nouvelle (soit 0,04 euro de valeur nominale et 1,06 euro de prime d'émission) et à libérer intégralement au moment de la souscription, soit une augmentation de capital d'un montant de 5.999.999,50 euros, comprenant une prime d'émission d'un montant de 5.781.817,70 euros ;
- décidé de fixer le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'exercice intégral des BSA souscrits par Armistice Capital Master Fund Ltd. à 94.544 euros, par émission d'un maximum de 2.363.600 actions ordinaires, de 0,04 euro de valeur nominale à souscrire en numéraire au prix de 1,10 euro (soit 0,04 euro de valeur nominale et 1,06 euro de prime d'émission), et à libérer intégralement au moment de la souscription, soit une augmentation de capital d'un montant maximum de 2.599.960 euros, comprenant une prime d'émission d'un montant maximum de 2.505.416 euros, étant précisé que ce montant ne prend en compte la valeur nominale des actions ordinaires à émettre afin de préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital émises ou à émettre, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement le cas échéant ;
- décidé de fixer le montant nominal maximal de l'augmentation de capital résultant de l'exercice intégral des BSA souscrits par Johnson & Johnson Innovation – JJDC, Inc. (JJDC) à 87.272,72 euros, par émission d'un maximum de 2.181.818 actions ordinaires, de 0,04 euro de valeur nominale à souscrire en numéraire au prix de 1,10 euro (soit 0,04 euro de valeur nominale et 1,06 euro de prime d'émission), et à libérer intégralement au moment de la souscription, soit une augmentation de capital d'un montant maximum de 2.399.999,80 euros, comprenant une prime d'émission d'un montant maximum de 2.312.727,08 euros, étant précisé que ce montant ne prend en compte la valeur nominale des actions ordinaires à émettre afin de préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital émises ou à émettre, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement le cas échéant.

2.2.2 Capital autorisé

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée du 3 juin 2021 au Conseil d'Administration et dont le Conseil d'Administration a fait usage depuis le 1^e janvier 2021.

Assemblée générale du 3 juin 2021		
Objet de la délégation	Date d'expiration	Utilisation faite par le conseil d'administration
<p>Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du groupe), <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.</u></p> <p>(articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce)</p> <p>Plafond: 50% du capital à la date d'émission des valeurs mobilières.</p>	<p>3 décembre 2022 (18 mois)</p>	<p>Le conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa séance du 15 septembre 2021, une augmentation de capital d'un montant brut total, prime d'émission incluse, de 12.499.899,50 euros, par l'émission de (i) 1.181.800 ABSA (composés de 5.909.000 Actions Nouvelles et de 2.363.600 BSA), au prix de souscription de 5,50 euros chacune, au profit de Armistice Capital Master Fund Ltd., et (ii) 1.090.909 ABSA (composés de 5.454.545 Actions Nouvelles et 2.181.818 BSA) au prix de souscription de 5,50 euros chacune, au profit de Johnson & Johnson Innovation – JJDC, Inc. (JJDC)..</p>

2.2.3 Dilution totale maximale potentielle

Le tableau ci-dessous reprend les informations de la Note 10.2 des « Notes aux états financiers » du Rapport Financier Annuel figurant au sein du Document d'Enregistrement Universel 2020, complétées des émissions postérieures au 31 décembre 2020, et indique le nombre d'actions potentielles maximales relatives aux valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part du capital émises si les conditions de prix d'exercice et de présence sont réunies.

L'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation à la date du présent Amendement permettrait la souscription d'un nombre maximum de 61.669.917 actions nouvelles (en ce compris, 11.363.545 Actions Nouvelles et d'un nombre maximum de 4.545.418 actions nouvelles issues de l'exercice de la totalité des BSA émis à l'occasion de l'Emission), générant alors une dilution maximale égale à :

- 0,73 % sur la base du capital existant à ce jour,
- 0,58 % sur la base du capital existant à l'issue de l'Emission (sous réserve du règlement-livraison des actions nouvelles ainsi souscrites),

La dilution maximale en droit de vote s'établirait à :

- 0,72 % sur la base des droits de vote existant à ce jour,
- 0,57 % sur la base du capital existant à l'issue de de l'Emission (sous réserve du règlement-livraison des actions nouvelles ainsi souscrites).

Type	Date d'octroi	Prix de souscription	Prix d'exercice	En cours au 31/12/20	Créés	Exercés Convertis	Perdus	En cours au 30/06/2021	Nb d'actions potentielles
Options octroyées avant le 31/12/2020				4 638 430	-	740	250 250	4 387 440	5 614 050
BSA KEPLER	24/03/21	-	(*)	-	6 000 000	910 000	-	5 090 000	5 090 000
BSA	18/05/21	1,16€	1,45€	-	244 000	-	-	244 000	244 000
SO	18/05/21	-	1,34€	-	232 500	-	-	232 500	232 500
AGA	18/05/21	-	-	-	215 980	-	-	215 980	215 980
BSA	10/06/21	1,14€	1,23€	-	61 000	-	-	61 000	61 000
TOTAL		-	-	4 638 430	6 753 480	910 740	250 250	10 230 920	11 457 530

(*) Le prix d'exercice des BSA Kepler est dépendant du cours de bourse à la date de souscription

2.2.4 Répartition du capital et des droits de vote théoriques

Le tableau ci-dessous présente, à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date du présent Amendement et postérieurement à l'Emission :

Actionnaire	Avant l'Emission (au 31 août 2021)		Après l'Emission		Après l'Emission et exercice de la totalité des BSA	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Alexandre Loiseau	511 740	1,54% / 2,98%	511 740	1,15% / 2,24 %	511 740	1,04 % / 2,04 %
Johnson & Johnson Innovation - JJDC, Inc.	5 357 142	16,12% / 15,62%	10 811 687	24,24% / 23,68 %	12 993 505	26,44 % / 25,88 %
Armistice Capital Master Fund Ltd.	-	-	5 909 000	13,25% / 12,94%	8 272 600	16,83 % / 16,48 %
Autres au nominatif	1 012 801	3,05% / 4,7%	1 012 801	2,25% / 3,55 %	1 002 801	2,06 % / 3,23%
Autres flottant	26 309 878	79,17% / 76,7%	26 309 878	59,02% / 57,61 %	26 309 878	53,54% / 52,4 %
Autodétention	39 969	0,12% / 0%	39 969	0,09% / 0%	39 969	0,08 % / 0 %
TOTAL	33 231 530	100 % / 100%	44 595 075	100% / 100 %	49 140 493	100 % / 100 %

2.2.5 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote théoriques depuis le 31 décembre 2020

Sous réserve des développements ci-après, il n'y a eu aucune déclaration de franchissement de seuils légaux auprès de l'AMF depuis le 31 décembre 2020.

A la suite de l'Emission, Johnson & Johnson Innovation - JJDC, Inc. a franchi le seuil de 20% en capital et en droits de vote (en passant d'une participation de 16,97% à une participation de 24,24%) et Armistice Capital Master Fund Ltd., qui ne détenait aucune action ou autre valeur mobilière, a franchi les seuils de 5% et 10% en capital et en droits de vote (participation de 13,25%).

2.3 Autres informations concernant l'émetteur

Identifiant d'entité juridique (LEI)

Mauna Kea Technologies, société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est situé 9 rue d'Engghien à Paris (75010), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 268 028, IEJ (LEI) : 5493007KMDG4MFIGJJ63.

Les informations concernant la société sont disponibles sur son site internet : <https://www.maunakeatech.com/fr/>.

CHAPITRE 3

3. CORRECTIONS APPORTEES AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

Les modifications suivantes sont apportées au Document d'Enregistrement Universel 2020 :

- Titre de la sous-section « *Base installée de 694 systèmes vendus* » (p.38) : Remplacé par le titre suivant « *Base installée de 627 systèmes vendus* » ;
- Premier paragraphe de la sous-section « *Base installée de 694 systèmes vendus* » (p.38) : Le Groupe dispose d'une base installée de 709 unités dont 627 vendues et 82 en consignment (au lieu de 694 équipements contre 673 à la fin de l'exercice 2019) ;
- Deuxième paragraphe de la sous-section « *Base installée de 694 systèmes vendus* » (p. 38) : La base installée est de de 709 unités (au lieu de plus de 694 équipements) ;
- Avant dernier paragraphe de la sous-section « *Le modèle économique* » (p.71) : Le Groupe dispose d'une base installée de 709 unités dont 627 vendues et 82 en consignment (au lieu de 694 équipements) ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de l'attestation de la personne responsable (p.5) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 9.2* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section 4.1.7 « *Risques liés à la dépendance d'un réseau de distributeurs* » (p.14) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 6* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section 4.1.10 « *Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés* » (p.16) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 21.3* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein du paragraphe introductif de la section « *Risques financiers* » (p.16) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein la sous-section 4.1.15 « *Risques liés à l'accès des avances publiques* » (p.19) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1.* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section 4.1.19 « *Risques liés à la propriété intellectuelles* » (p.20) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 11* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein du premier paragraphe du point « *Investissements incorporels* » de la sous-section 5.1.6 « *Principaux investissements réalisés depuis 2018* » (p.31) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein du deuxième paragraphe du point « *Investissements incorporels* » de la sous-section 5.1.6 « *Principaux investissements réalisés depuis 2018* » (p.31) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1.* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein du point « *Investissements corporels* » de la sous-section 5.1.6 « *Principaux investissements réalisés depuis 2018* » (p.31) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein du deuxième paragraphe du point « *Droit d'utilisation IFRS 16* » de la sous-section 5.1.6 « *Principaux investissements réalisés depuis 2018* » (p.31) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section « *Le Cellvisio, une innovation technologique de rupture* » (p.35) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 11* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section « *Taille de marché* » (p.38) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 6.4* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section 6.1.13 « *Les freins au développement commercial* » (p.73) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 6.1* » ;

- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section 8.1.2 « *Autres immobilisations corporelles* » (p.77) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section 9.1.9 « *Actifs non courants* » (p.91) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section 9.1.10 « *Actifs courants* » (p.91) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section 9.1.12 « *Passifs non courants* » (p.92) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section « *Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe* » (p.93) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section 10.1.3 « *Financement par avances remboursables* » (p.95) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section 10.1.4 « *Financement par crédit d'impôt recherche* » (p.95) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section 10.1.5 « *Engagements hors bilan* » (p.95) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section 10.1.8 « *Flux de trésorerie liés aux activités de financement* » (p.96) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section « *Informations sur les conditions d'avances remboursables et structure de financement* » (p.96) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein du paragraphe introductif du chapitre 11 « *Innovation, brevets, licences, marques et noms de domaine* » (p.97) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein du premier paragraphe de la sous-section « *Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction générale* » (p.111) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 17.2* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein du deuxième paragraphe de la sous-section « *Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction générale* » (p.111) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 14.2* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section « *Opérations intra-groupe* » (p.138) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 7.3* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section « *Opérations avec les apparentés* » (p.138) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 19* » ;
- La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la sous-section « *Etats financiers historiques de Mauna Kea Technologies SA* » (p.210) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.4* » ;

La référence au « *paragraphe 0* » au sein de la note (5) de la sous-section « *Plan de bons de souscription d'actions (BSA)* » (p.229) est remplacée par la référence suivante : « *paragraphe 20.1.1* » ;

CHAPITRE 4

4. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, que les informations contenues dans le présent amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris, le 17 septembre 2021

Robert L. Gershon
Directeur général

CHAPITRE 5

5. TABLE DE CONCORDANCE

La table de correspondance ci-après permet d'identifier les informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'URD ainsi que leur correspondance par rapport aux sections du document d'enregistrement universel (URD) 2020 incorporées par référence dans le présent Amendement.

Nouvelles références URD	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Paragraphe URD 2020	Paragraphe de l'Amendement
Section 1	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE		
1.1	Personnes responsables des informations	1.1 1.3	
1.2	Attestation des responsables du document	1.2	4
1.3	Déclaration d'expert	1.4	
1.4	Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers	1.5	
1.5	Déclaration relative à l'approbation du document	1.6 (renvoi encart AMF- Page de garde)	
Section 2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1	Coordonnées	2.1	
2.2	Changements	2.2	
Section 3	FACTEURS DE RISQUES		
3.1	Description des risques importants	4	1.2
Section 4	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
4.1	Raison sociale et nom commercial	5.1.1	
4.2	Enregistrement au RCS et identifiant (LEI)	5.1.2	
4.3	Date de constitution et durée	5.1.3	
4.4	Siège social – forme juridique – législation applicable – site web – autres	5.1.4	
Section 5	APERÇU DES ACTIVITÉS		
5.1	Principales activités	6.1.4 6.1.5 6.1.15 6.1.16 6.1.17 6.1.18 6.1.19	1.1
5.1.1	Nature des opérations et principales activités	6.1.4 6.1.5	
5.1.2	Nouveaux produits et/ou services	6.1.2	
5.2	Principaux marchés	6.1.8 6.1.9 6.1.11	
5.3	Évènements importants	5.1.5	1.1
5.4	Stratégie et objectifs financiers et non financiers	6.1.1 6.1.3 6.1.7 6.1.12 6.1.13 6.1.14	
5.5	Degré de dépendance	N/A	
5.6	Position concurrentielle	6.1.10	
5.7	Investissements	5.1.6	

Nouvelles références URD	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Paragraphe URD 2020	Paragraphe de l'Amendement
		5.1.7 5.1.8	
5.7.1	Investissements importants réalisés	5.1.6	
5.7.2	Investissements importants en cours ou engagements fermes	5.1.7 5.1.8	
5.7.3	Coentreprises et participations significatives	24	
5.7.4	Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles	8.1.13 8.1.14	
Section 6	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE		
6.1	Description sommaire du groupe / Organigramme	7	
6.2	Liste des filiales importantes	7	
Section 7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
7.1	Situation financière	9.1	
7.1.1	Exposé de l'évolution et résultat des activités	9.2 9.3	
7.1.2	Evolution future et activités en matière de recherche et de développement		
7.2	Résultats d'exploitation	9.1 20.1	
7.2.1	Facteurs importants	9.1 9.2 9.3	
7.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	20.10	
Section 8	TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
8.1	Capitaux de l'émetteur	10.1	
8.2	Flux de trésorerie	10.2	
8.3	Besoins de financement et structure de financement	10.1.1 10.1.2 10.1.3 10.1.4 10.1.5	
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	10.4	
8.5	Sources de financement attendues	10.5	
Section 9	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE		
9.1	Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influants	6.1.6 8.1.4	
Section 10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES		
10.1	Principales tendances récentes	12.1	
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou évènement dont l'émetteur a connaissance et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	12.2	
Section 11	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE		
11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours	13	
11.2	Principales hypothèses	13	
11.3	Attestation sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	13	
Section 12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	14.1	2.1
12.2	Conflits d'intérêts	14.2	
Section 13	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
13.1	Rémunérations et avantages versés ou octroyés	15.1	

Nouvelles références URD	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Paragraphe URD 2020	Paragraphe de l'Amendement
		15.3	
13.2	Provisions pour retraite ou autres	15.2	
Section 14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
14.1	Durée des mandats	14.1.1	2.1.1
14.2	Contrats de service	N/A	
14.3	Comités	16.2	
14.4	Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	16.3	
14.5	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	N/A	
Section 15	SALARIÉS		
15.1	Répartition des salariés	17.1	
15.2	Participations et stock-options	17.2	
15.3	Accord de participation des salariés au capital	17.3 17.4	
Section 16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
16.1	Répartition du capital	18.1	
16.2	Droits de vote différents	18.3	
16.3	Contrôle de l'émetteur	18.5	
16.4	Accord d'actionnaires	18.6	
Section 17	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES		
17.1	Détail des transactions	19	
Section 18	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
18.1	Informations financières historiques	20.4	
18.1.1	Informations financières historiques auditées	20.5	
18.1.2	Changement de date de référence comptable		
18.1.3	Normes comptables	20.1	
18.1.4	Changement de référentiel comptable		
18.1.5	Contenu minimal des informations financières auditées		
18.1.6	États financiers consolidés	20.1	
18.1.7	Date des dernières informations financières	20.6	
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	20.7	
18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles		
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	20.5	
18.3.1	Rapport d'audit	20.5	
18.3.2	Autres informations auditées		
18.3.3	Informations financières non auditées		
18.4	Informations financières pro forma	20.3	
18.4.1	Modification significative des valeurs brutes		
18.5	Politique en matière de dividendes	20.8	
18.5.1	Description de la politique en matière de dividendes	20.8	
18.5.2	Montant du dividende par action	20.1	
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	20.9	
18.6.1	Procédures significatives	20.9	
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	20.10	
18.7.1	Changement significatif depuis la clôture	20.10	
Section 19	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
19.1	Capital social	21.1	2.2
19.1.1	Montant du capital émis	21.1.1	2.2
19.1.2	Actions non représentatives du capital	21.1.2	

Nouvelles références URD	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Paragraphe URD 2020	Paragraphe de l'Amendement
19.1.3	Actions autodétenues	21.1.3	
19.1.4	Valeurs mobilières	21.1.4	
19.1.5	Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation		
19.1.6	Option ou accord	21.1.6	
19.1.7	Historique du capital social	21.1.7	
19.2	Acte constitutif et statuts	21.2	
19.2.1	Inscription au registre et objet social	5.1.2 21.1.8	
19.2.2	Catégories d'actions existantes	21.1.4	
19.2.3	Disposition impactant un changement de contrôle	21.1.13	
Section 20	CONTRATS IMPORTANTS		
20.1	Résumé de chaque contrat	22	
Section 21	DOCUMENTS DISPONIBLES		
21.1	Déclaration sur les documents consultables	23	